

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 novembre 2006

CP 06/11-37

FONDS DE CONCOURS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX COLLECTIVITES LOCALES ELIGIBILITE AU FONDS 2006

Par délibérations des 27 juin 2000 et 26 juin 2001, notre Assemblée a redéfini le dispositif d'éligibilité des missions financées par le fonds de concours d'aide aux collectivités locales.

Si le champ d'éligibilité des opérations à financer reste identique, je vous rappelle que le nouveau dispositif susvisé prévoit que c'est la commune (ou l'EPCI) qui fait appel au prestataire de son choix (de droit public ou de droit privé) et qui sollicite auprès du Conseil Général une intervention financière. Celle-ci perçoit directement, aux termes d'un arrêté attributif, la subvention attribuée par la Commission Permanente.

L'objet du présent rapport est relatif à l'examen de demandes reçues par les services départementaux pour l'exercice 2006.

Les critères d'éligibilité sont précisés en annexes I et II du rapport.

FONDS DE CONCOURS 2006

Il est rappelé qu'il s'agit des demandes d'interventions financières déposées directement par les communes ou établissements de coopération intercommunale auprès du Conseil Général.

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
					Dépense éligible-H.T.	Taux	Subvention
<u>COMMUNES</u>							
1	BOUDOU	DDE	Restructuration du groupe scolaire	Conduite d'opération	7 620 €	50 %	3 810 €
2	SISTELS	SEMATeG	Aménagement de la traverse du village Phase opérationnelle	Convention de mandat	13 055 €	100 %	13 055 €

			Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
3	REALVILLE	SEMATEG	Aménagement d'un lotissement communal au lieu-dit Canans Phase opérationnelle	Convention de mandat	10 967 €	25 %	2 741 €
4	GRAMONT	SEMATEG	Restauration de l'église du village (inscrite à l'ISMH) Avenant phase préopérationnelle	Convention de mandat	6 882 €	100 %	6 882 €
5	COMBEROUGER	SEMATEG	Etude de faisabilité de l'aménagement de la mairie, de la place de l'église et des abords de l'école	Prestation de services	8 400 €	100 %	8 400 €
6	CORDES TOLOSANNES	SEMATEG	Aménagement d'une salle des fêtes Phase opérationnelle	Convention de mandat	8 929 €	100 %	8 929 €
7	MOLIERES	SEMATEG	Extension et mise aux normes des cuisines et cantine municipale Phase préopérationnelle	Convention de mandat	6 000 €	25 %	1 500 €
8	TREJOULS	SEMATEG	Aménagement d'un bâtiment communal en logements Phase préopérationnelle	Convention de mandat	9 800 €	100 %	9 800 €
9	MONTEILS	SOL et CITE	Valorisation paysagère de la desserte du lotissement « Les Places » dossier inscrit à la 2^{ème} programmation du contrat du Pays Midi-Quercy	Etude	19 150 €	25 %	4 787 €
10	<u>E P C I</u> Communauté de Communes « Pays de Garonne et Gascogne »	SEMATEG	Construction d'une crèche intercommunale à Mas Grenier Phase opérationnelle	Convention de mandat	22 000 €	50 %	11 000 €
11	<u>E P C I</u> (suite) Communauté de Communes des	SEMATEG	Aménagement et extension de l'école de Montjoi Phase préopérationnelle	Convention de mandat	10 330 €	50 %	5 165 €
12	Communauté de Communes des DEUX RIVES	SEMATEG	Aménagement et extension de l'école de Montjoi Phase opérationnelle	Convention de mandat	3 200 €	50 %	1 600 €
13	Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	SEMATEG	Réalisation de 2 déchetteries Phase préopérationnelle	Convention de mandat	20 500 €	50 %	10 250 €
14	Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy pour le compte de la	SCET	Etude opérationnelle « Musée du Chapeau » contre partie LEADER + - dossier inscrit à la 3^{ème}	Etude	47 050 €	forfait	10 000 €

			Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
	Communauté de Communes du Quercy Caussadais		programmation du contrat du Pays Midi-Quercy				
TOTAL							97 919 €

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur l'éligibilité de ces nouvelles demandes, étant entendu que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 74.

CRITERES

1 – Nature des interventions éligibles

Missions rémunérées par le fonds de concours sur décisions de l'Assemblée :

- Etudes préalables aux projets d'investissement et conduites d'opération (9 juin 1987) ;
- Missions de conseil en matière juridique, technique, financière et contentieuse (20 juin 1988) ;
- Assistance pour les acquisitions foncières (20 juin 1988) ;
- Interventions dans le cadre des conventions de mandat (maîtrise d'ouvrage publique) (20 juin 1988) ;
- Missions remplies dans le cadre de projets intercommunaux (15 juin 1989) ;
- Etudes préalables relatives à l'élaboration des avant-projets sommaires (18 juin 1990) ;
- Prestations de services ou de mandat en matière de gestion d'équipements publics (17 juin 1991) ;
- Mise en œuvre de plans de communication (17 juin 1991) ;
- Projets de développement global portés par un ensemble de communes ou par des structures intercommunales et les projets intercommunaux portés par un contrat de terroir (23 juin 1994) ;
- Etudes préalables relatives à l'implantation de bâtiments industriels (18 juin 1996) ;
- Schémas d'assainissement des communes (18 juin 1996) ;
- Mise en place des contrats de terroir (26 juin 1997) ;
- Assistance à la mise en œuvre de la numérisation des données cadastrales (24 juin 1999) ;
- Assistance à l'émergence des Pays – aménagement du territoire (31 janvier 2000).

CRITERES**2 - Importance démographique et domaines d'actions**

Communes – Eligibilité par strate		
Strate démographique de la Commune	Participation du Fonds de Concours	Coût résiduel à la charge de la Commune
0 < C < 300	100 %	0 %
301 < C < 500	75 %	25 %
501 < C < 1 000	50 %	50 %
1 001 < C < 5 000	25 %	75 %
5 001 < C < 10 000	10 %	90 %

Toutes communes – Domaines spécifiques		
Schéma d'assainissement	25 %	25 % (50 % Agence Eau)
Implantation de bâtiments industriels	100 %	0 %

Organismes de Coopération intercommunale/Regroupements communaux		
Domaine	Participation du Fonds de Concours	Coût résiduel
- Projets à vocation intercommunale sous maîtrise d'ouvrage communale	Taux de la commune qui bénéficie du taux le + élevé	
- Projets intercommunaux	50 %	50 %
- Contrat de Terroir et de Pays (*) :		
. Etude diagnostic	100 %	0 %
. Convention de préfiguration	40 %	20 %
. Programmes d'action	50 %	50 %
. Avenants	40 %	20 %

(*) sous réserve des participations de l'Etat, de la Région et des cumuls possibles

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 novembre 2006

CP 06/11-37

**FONDS DE CONCOURS DEPARTEMENTAL D'AIDE
AUX COLLECTIVITES LOCALES
ELIGIBILITE AU FONDS 2006**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu les délibérations du Conseil Général des 27 juin 2000 et 26 juin 2001 redéfinissant le dispositif d'éligibilité des missions financées par le fonds de concours d'aide aux collectivités locales,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve selon les critères définis en annexe I et II, l'éligibilité au titre de 2006 des demandes de missions financées par le fonds de concours départemental pour un montant de 97 919 € tel que réparti dans le tableau annexé ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
					Dépense éligible-H.T.	Taux	Subvention
<u>COMMUNES</u>							
1	BOUDOU	DDE	Restructuration du groupe scolaire	Conduite d'opération	7 620 €	50 %	3 810 €
2	SISTELS	SEMATEG	Aménagement de la traverse du village Phase opérationnelle	Convention de mandat	13 055 €	100 %	13 055 €
3	REALVILLE	SEMATEG	Aménagement d'un lotissement communal au lieu-dit Canans Phase opérationnelle	Convention de mandat	10 967 €	25 %	2 741 €
4	GRAMONT	SEMATEG	Restauration de l'église du village (inscrite à l'ISMH) Avenant phase préopérationnelle	Convention de mandat	6 882 €	100 %	6 882 €
5	COMBEROUGER	SEMATEG	Etude de faisabilité de l'aménagement de la mairie, de la place de l'église et des abords de l'école	Prestation de services	8 400 €	100 %	8 400 €
6	CORDES TOLOSANNES	SEMATEG	Aménagement d'une salle des fêtes Phase opérationnelle	Convention de mandat	8 929 €	100 %	8 929 €
7	MOLIERES	SEMATEG	Extension et mise aux normes des cuisines et cantine municipale Phase préopérationnelle	Convention de mandat	6 000 €	25 %	1 500 €
8	TREJOULS	SEMATEG	Aménagement d'un bâtiment communal en logements Phase préopérationnelle	Convention de mandat	9 800 €	100 %	9 800 €
9	MONTEILS	SOL et CITE	Valorisation paysagère de la desserte du lotissement « Les Places » dossier inscrit à la 2^{ème} programmation du contrat du Pays Midi-Quercy	Etude	19 150 €	25 %	4 787 €
10	<u>E P C I</u> Communauté de Communes « Pays de Garonne et Gascogne »	SEMATEG	Construction d'une crèche intercommunale à Mas Grenier Phase opérationnelle	Convention de manda	22 000 €	50 %	11 000 €

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
					Dépense éligible-H.T.	Taux	Subvention
11	E P C I (suite) Communauté de Communes des DEUX RIVES	SEMATEG	Aménagement et extension de l'école de Montjoi Phase préopérationnelle	Convention de mandat	10 330 €	50 %	5 165 €
12	Communauté de Communes des DEUX RIVES	SEMATEG	Aménagement et extension de l'école de Montjoi Phase opérationnelle	Convention de mandat	3 200 €	50 %	1 600 €
13	Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	SEMATEG	Réalisation de 2déchetteries Phase préopérationnelle	Convention de mandat	20 500 €	50 %	10 250 €
14	Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy pour le compte de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais	SCET	Etude opérationnelle « Musée du Chapeau » contre partie LEADER + - dossier inscrit à la 3^{ème} programmation du contrat du Pays Midi-Quercy	Etude	47 050 €	forfait	10 000 €
TOTAL							97 919 €

Le Président,

CRITERES

1 – Nature des interventions éligibles

Missions rémunérées par le fonds de concours sur décisions de l'Assemblée :

- Etudes préalables aux projets d'investissement et conduites d'opération (9 juin 1987) ;
- Missions de conseil en matière juridique, technique, financière et contentieuse (20 juin 1988) ;
- Assistance pour les acquisitions foncières (20 juin 1988) ;
- Interventions dans le cadre des conventions de mandat (maîtrise d'ouvrage publique) (20 juin 1988) ;
- Missions remplies dans le cadre de projets intercommunaux (15 juin 1989) ;
- Etudes préalables relatives à l'élaboration des avant-projets sommaires (18 juin 1990) ;
- Prestations de services ou de mandat en matière de gestion d'équipements publics (17 juin 1991) ;
- Mise en œuvre de plans de communication (17 juin 1991) ;
- Projets de développement global portés par un ensemble de communes ou par des structures intercommunales et les projets intercommunaux portés par un contrat de terroir (23 juin 1994) ;
- Etudes préalables relatives à l'implantation de bâtiments industriels (18 juin 1996) ;
- Schémas d'assainissement des communes (18 juin 1996) ;
- Mise en place des contrats de terroir (26 juin 1997) ;
- Assistance à la mise en œuvre de la numérisation des données cadastrales (24 juin 1999) ;
- Assistance à l'émergence des Pays – aménagement du territoire (31 janvier 2000).

Le Président,

CRITERES**2 - Importance démographique et domaines d'actions**

Communes – Eligibilité par strate		
Strate démographique de la Commune	Participation du Fonds de Concours	Coût résiduel à la charge de la Commune
0 < C < 300	100 %	0 %
301 < C < 500	75 %	25 %
501 < C < 1 000	50 %	50 %
1 001 < C < 5 000	25 %	75 %
5 001 < C < 10 000	10 %	90 %

Toutes communes – Domaines spécifiques		
Schéma d'assainissement	25 %	25 % (50 % Agence Eau)
Implantation de bâtiments industriels	100 %	0 %

Organismes de Coopération intercommunale/Regroupements communaux		
Domaine	Participation du Fonds de Concours	Coût résiduel
- Projets à vocation intercommunale sous maîtrise d'ouvrage communale	Taux de la commune qui bénéficie du taux le + élevé	
- Projets intercommunaux	50 %	50 %
- Contrat de Terroir et de Pays (*) :		
. Etude diagnostic	100 %	0 %
. Convention de préfiguration	40 %	20 %
. Programmes d'action	50 %	50 %
. Avenants	40 %	20 %

(*) sous réserve des participations de l'Etat, de la Région et des cumuls possibles

Le Président,